



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 JUIN 2025

Présents : Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ,
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Absents : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ,
M. LECARDONNEL donne pouvoir à M. LAIGNEL,
Mme DUREUIL donne pouvoir à M. BOCOGNANO,
M. DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES.

Secrétaire de séance : M. BOCOGNANO

En préambule, M. MEYER demande à ce que deux erreurs d'écritures soient corrigées dans le procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 13 mai 2025 :

Ingrid DUPREY présente et non absente ; PV adopté par 11 pour et 1 abstention

Après rectification de ces erreurs matérielles, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1) Répartition dérogatoire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de répartition libre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) tel qu'il a été proposé à la conférence des maires du 1^{er} avril.

Le délégué de la commune de Baron-sur-Odon alerte toutefois le conseil sur une incohérence dans le projet de délibération proposé par la Communauté de Communes (CCVOO) et le compte-rendu qu'il avait fait du conseil communautaire du 22 mai 2025.

En effet, le jour de la délibération, le projet de répartition libre du FPIC présenté en conférence des maires a reçu 6 abstentions et 1 vote contre. Il était donc acté pour les élus présents à ce conseil communautaire que la répartition libre du FPIC n'était pas validée puisqu'elle devait l'être à l'unanimité.

Or, la délibération n°2025-061 du conseil communautaire en date du 22 mai 2025, indique que la répartition libre du FPIC a été approuvée à la majorité des 2/3, conformément à l'article L2336-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le délégué de la commune de Baron-sur-Odon indique que si la règle des 2/3 avait été annoncée avant le vote en Conseil Communautaire, les voix auraient probablement été différentes.

Le conseil municipal décide donc de ne pas soumettre au vote le projet de délibération relatif à la répartition dérogatoire tel qu'elle a été proposée par la Communauté de Communes et demande à celle-ci d'apporter les explications et justifications de cette modification du mode d'approbation.

Décision du conseil : Délibération reportée – vote à l'unanimité

2) Acceptation du don du TC2O

Lors de la rénovation du terrain de tennis en 2019, la commune avait obtenu une subvention de la fédération française de Tennis pour participer aux investissements.

Cette subvention avait été versée à l'association de tennis TC2O, qui a récemment adressé un chèque de 4 000 € correspondant à 100% de ladite subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce don du TC2O.

Décision du conseil : Accepté à l'unanimité

Informations :

Travaux bibliothèque

M. le Maire et M. MEYER informent le conseil que le chantier de construction de la nouvelle bibliothèque-Médiathèque-Tiers lieu est à l'arrêt, car le contrôleur technique a émis un avis défavorable sur l'épaisseur des couches d'accueil du futur complexe d'étanchéité de la toiture.

La réglementation sur la tenue au feu des dites couches imposerait une épaisseur de 35 mm, alors que l'entreprise a posé des dalles OSB de 22 mm.

Les discussions sont en cours entre les acteurs : Maître d'œuvre, Entreprise et Contrôleur Technique pour trouver une solution.

La mairie rappellera au Contrôleur Technique et au Maître d'œuvre leurs responsabilités respectives en termes de prescriptions techniques et de VISA, et des pénalités qu'ils encourent s'ils ne respectent pas les clauses administratives de leurs contrats.

M. le Maire informe également le conseil municipal que le lot « maçonnerie » a connu quelques difficultés qu'il est en train de remédier et que le lot « menuiserie » interviendra prochainement pour vérifier les cotes des réservations en amont de la commande des huisseries.

Il est également indiqué aux conseillers que, depuis le lancement des travaux, le maître d'œuvre tient à jour un bilan des plus et moins-values concédées sur le chantier (*Ajout d'un WC enfant, Ajout d'une porte dans la cloison mobile, Création d'une verrière de séparation avec l'espace « informatique », ajout d'une alarme anti-intrusion, remplacement des dalles de faux plafonds par de la fibralith...*). Le solde actuellement positif sera réglé aux entreprises concernées par voie d'avenant.

M. le Maire indique enfin que les demandes de subventions DRAC ont été envoyées en instruction.

Les montants inscrits dans ces demandes sont les suivantes :

- 19 700 €HT pour l'achat des collections sur 2 ans
- 41 282 €HT pour l'achat du numérique
- 55 655 €HT pour l'achat du mobilier

Les subventions espérées représentent env. 50% du montant inscrit.

Avis du conseil sur les finitions de la médiathèque :

Choix du sol : HABANA (imitation bois clair)

Choix des murs : CH2031 (blanc cassé)

Choix des murs : toile de verre la plus simple (Trame fine : T1051)

Cloison : RAL gris anthracite

Travaux de sécurisation de la RD214

Les travaux confiés à JONES TP suite au conseil municipal du 1^{er} avril démarreront le 23/06 pour une durée de 6 semaines (hors marquage au sol).

Les travaux commenceront par la réalisation du rond-point urbain prévu à l'entrée de la commune côté Fontaine-Etoupefour.

Il est décidé de rédiger et diffuser un « petit journal de Baron » pour informer les habitants du projet, des dates et des incidences sur la circulation.

Travaux de Voirie et réseaux divers

- ❖ Des travaux sont prévus par Eau du Bassin Caennais chemin des murailles. Les élus attendent une présentation du projet par les équipes du syndicat de production et de distribution d'eau potable. Il y a en effet un sujet « défense incendie » sur ce secteur.
- ❖ Des problèmes d'évacuations des eaux pluviales sont constatés entre Esquay et Baron. Un devis doit être fait par l'Agence routière départementale pour réaliser des bordures CC1 côté Baron
- ❖ Des travaux de sécurisation du système d'alimentation en eau potable sont prévus entre la cote 112 et le bon repos, ainsi qu'entre Bougy et Evrecy, d'ici la fin de l'année 2025
- ❖ La mairie a été sollicitée par un opérateur pour installer une antenne 5G de 18 m (chez M. Lebreton – côté Baron) pour améliorer la desserte télécom d'Esquay. Ce « projet » n'est à ce jour pas défini. La sollicitation de l'opérateur en est au stade de l'étude prospective.
- ❖ La borne de recharge SDEC Energie doit être installée en juillet.

Demandes de subventions

M. le maire indique avoir reçu 2 demandes de subventions de la part d'associations sportives :

- ❖ La première de l'ASLFE (Volley/Badminton de Fontaine-Etoupefour)
- ❖ La seconde du club de foot Inter Odon qui n'ayant pas pu organiser son tournoi annuel (terrain indisponible en raison d'un squat) cherche à trouver des financements pour compenser la perte de recette habituellement obtenue grâce à cet évènement

Divers

Le club de tennis TC20 s'interroge sur l'opportunité de faire construire un terrain couvert sur le territoire de la communauté de communes.

En attendant, il apparaît opportun pour la mairie de relancer le projet de pare-ballons.

Rappel budget investissement 2025 :

- Reprise de concession : 10000€ TTC
- Jardin du souvenir : 5000€ TTC
- VMC du logement de l'école : 1250€ TTC
- Reprise mur presbytère : 2850€ TTC (fonctionnement)
- Container : 8000€ TTC
- Pare ballon : 5000€ TTC
- Jeux de l'école (plateforme béton à agrandir, rajout de dalles, + toboggan abimé)

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : 20 impasse des Crêtes
Dépôt de déclarations préalables : 48 route de Fontaine – Création d'un abri de jardin
4 impasse du parc – Création d'un abri de jardin
Dépôt de permis de construire : 42 route de Fontaine – Construction d'une véranda

La séance est levée à 23h20

La secrétaire de séance
Aurélien BOCOgnANO



Le Maire
Georges LAIGNEL

